

## La Protection Complète du Transporteur Routier

Avec plus de 400 000 salariés et 38 milliards d'euros de chiffre d'affaires<sup>1</sup>, les entreprises du secteur du transport Routier de Marchandises constituent un important secteur du tissu industriel français. Dans un environnement juridique en constante évolution, notamment en matière de protection de l'environnement ou de sécurité des produits, ces entreprises doivent faire face à de nouvelles responsabilités. Face à l'aggravation des risques de vol et d'attaques à main armée envers les chauffeurs, les garanties des contrats classiques ne suffisent plus aujourd'hui pour protéger les entreprises et les salariés. AIG propose un contrat unique créé pour répondre à ces nouveaux besoins, notamment en matière de Responsabilité Civile Contractuelle, Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle avec une protection complémentaire en matière de protection environnementale et de protection des conducteurs.

### Points Forts

**Une couverture intégrale face aux risques du transporteur routier** avec des garanties Responsabilité Contractuelle, RC Exploitation et RC Professionnelle.

**Des garanties Atteintes à l'Environnement, adaptées aux nouveaux risques.**

**Une offre combinée unique**  
Un seul questionnaire de souscription pour toutes les couvertures.  
Une police « tout en un » et une seule prime.

**Un seul point d'entrée**  
Pour la souscription et la gestion des sinistres.

**Une expertise confirmée**  
Plus de 15 ans d'expérience dans le domaine de grands transporteurs internationaux.  
Une équipe d'ingénieurs, de consultants, de souscripteurs et de gestionnaires sinistres dédiés.

### Garanties Proposées

#### Responsabilité Civile Contractuelle

- Dommages et pertes matériels : voiturier ou commissionnaire
- Par véhicule selon les limites de la Loi en national et de la CMR en International
- Faute Inexcusable : 500.000 € par événement
- Dommages immatériels consécutifs : 50.000 € par événement
- Engagement maximal pour l'ensemble des risques au titre d'un même sinistre 500.000€
- Transport multimodal (shuttle) : 500.000 € par événement.

#### Ad valorem

- Garantie tous risques dommages matériels, plein par sinistre et par événement : 500.000 € sans franchise.

#### Responsabilité Civile Générale

- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus 8.000.000 € dont :
  - Dommages matériels et immatériels consécutifs : 1.500.000 €
  - Faute inexcusable par année d'assurance : 1.500.000 €
  - Vols commis par le personnel : 30.000 € par sinistre
  - Dommages immatériels non consécutifs (DINC) : 300.000 €
  - Pollution accidentelle : 800.000 € par sinistre et année d'assurance dont Risque empotage, dépotage, pollution pour activité de citernier : 300.000 € par sinistre et année d'assurance
- RC Après Livraison : dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs : 1.500.000 € par sinistre et année d'assurance
- Défense Pénale – Recours : 30.000 € par litige.

**Objets confiés (hors lettre de voiture) : 500.000 €**

#### Responsabilité Civile Professionnelle

- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 500.000 € par an
- Dont dommages immatériels non consécutifs (DINC) : 250.000 €

## La Protection Complète du Transporteur Routier

### Des garanties complémentaires pour une protection intégrale

#### Garantie Individuelle Accident

- Garantit les dommages corporels des conducteurs en cas d'accident survenant lors de leurs activités pour le compte de l'assuré :
  - Décès ou invalidité permanente par accident
  - Frais médicaux à l'étranger
  - Services d'assistance dont rapatriement et mise en relation avec un traducteur
  - Garantie Aménagement du domicile après un accident ainsi qu'une garantie d'aide de retour à l'emploi (soutien psychologique)
  - Un forfait immobilisation : lorsque le véhicule est immobilisé (catastrophe naturelle, décision administrative), le conducteur bénéficie d'une indemnité pour couvrir ses frais de restauration...

#### Garanties Atteinte à l'Environnement

- Garantit les risques de pollution dans le site de l'assuré mais aussi toute pollution créée lors du transport et lors de la charge/décharge et livraison chez les assurés.
- Garantit les conséquences des responsabilités en matière d'environnement pour répondre aux besoins particuliers d'un marché de transport routier de marchandises :
  - La restauration ou la réparation des dommages causés à la biodiversité
  - Les frais de défense et d'évaluation en cas de réclamations ou injonctions relatives à des dommages causés à la biodiversité
  - Les sinistres résultant d'une pollution soudaine et accidentelle ainsi que graduelle
  - Les frais de prévention, d'urgence ou de réduction, permettant à l'assuré de prévenir la survenance imminente ou de limiter l'aggravation de tout sinistre garanti
  - Les frais de dépollution engagés par l'assuré à l'intérieur comme à l'extérieur du périmètre de ses sites, y compris les frais de réparation/reconstruction des biens mobiliers et immobiliers endommagés pendant les travaux de dépollution
  - Les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés aux tiers à la suite d'une pollution.

#### Contacts Souscription :

**Jacques PETIT**[jacques.petit@aig.com](mailto:jacques.petit@aig.com)**Carole DOUMANDJI**[carole.doumandji@aig.com](mailto:carole.doumandji@aig.com)

## Nicole POUSSON

[nicole.pousson@aig.com](mailto:nicole.pousson@aig.com)

#### Contacts Souscription - Garanties Atteintes à l'Environnement :

**Arnaud BUNETEL**[arnaud.bunetel@aig.com](mailto:arnaud.bunetel@aig.com)**Chloé FRUCTUS**[chloe.fructus@aig.com](mailto:chloe.fructus@aig.com)**Julienne TAN**[julienne.tan@aig.com](mailto:julienne.tan@aig.com)

#### Directions Régionales

**Bordeaux**

Tel : 05 57 35 98 14

[bordeaux@aig.com](mailto:bordeaux@aig.com)**Lille**

Tel : 03 28 53 58 69

[lille@aig.com](mailto:lille@aig.com)**Nantes**

Tel : 02 40 89 17 18

[nantes@aig.com](mailto:nantes@aig.com)**Paris**

Tel : 01 49 02 44 18

[idf@aig.com](mailto:idf@aig.com)**Lyon**

Tel : 04 78 38 74 39

[lyon@aig.com](mailto:lyon@aig.com)**Strasbourg**

Tel : 03 88 52 81 40

[strasbourg@aig.com](mailto:strasbourg@aig.com)**Apporteurs de Proximité**

Tel : 09 69 39 93 93

[apporteur.proximite@aig.com](mailto:apporteur.proximite@aig.com)